




Objectif SOL

Agriculture · Eau · Carbone · Biodiversité

Pour favoriser la transition vers une agriculture de conservation des sols à zéro surcoût

Elevage, polyculture-élevage, viticulture et grandes cultures

FRANCE 2030

De nombreux partenaires s'associent à ce programme :

Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif France 2030, opéré par la Banque des Territoires

L'agriculture de conservation se caractérise par trois principes liés :

Travail minimal du sol

Un travail minimal du sol (allant jusqu'à son absence totale, cas des systèmes de semis direct).

Couverture des sols maximale

La couverture permanente du sol par un mulch végétal vivant ou mort (paille).

Biodiversité maximale

La diversification des espèces cultivées, en association et/ou dans la rotation.

Source : FAO

Un dispositif pour

140 exploitations

soit une surface d'environ 8300 ha en 3 vagues d'engagement (2026-2027-2028)

nombre de places limité dans la mesure des budgets disponibles

L'éligibilité

- Etre agriculteur actif
- Avoir son siège d'exploitation sur le territoire Objectif SOL

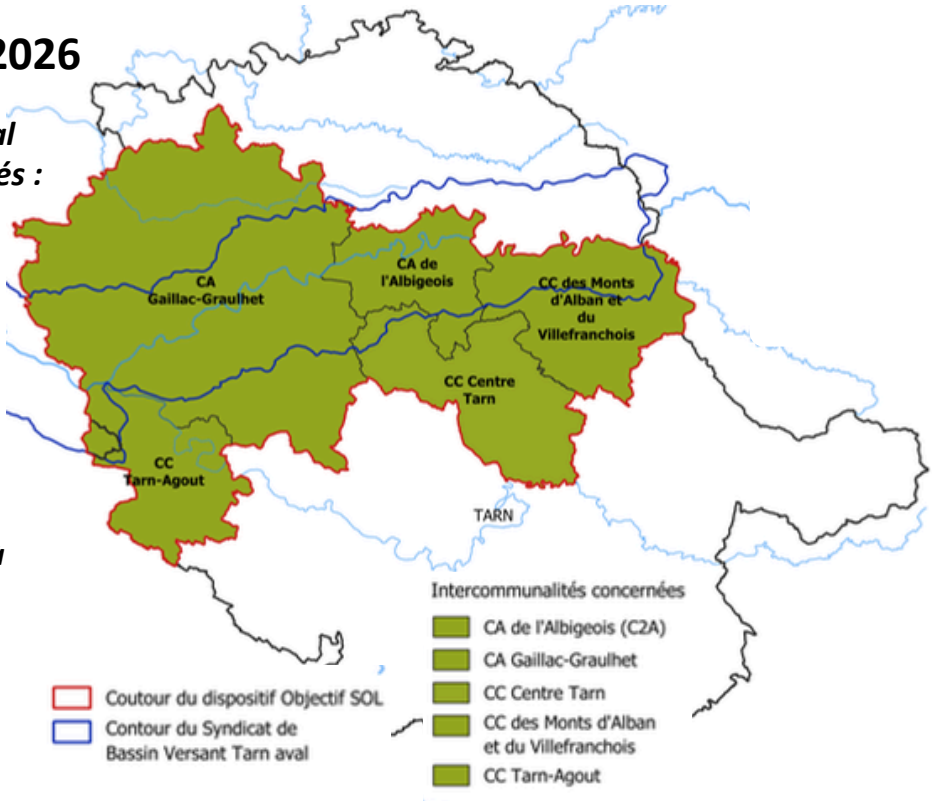
L'engagement se fait à l'échelle d'un atelier

Le territoire - octobre 2026

Le territoire du bassin versant du Tarn aval étendu à l'ensemble des intercommunalités :

- **Tarn Agout ;**
- **Gaillac-Graulhet ;**
- **Centre Tarn ;**
- **Monts d'Alban et du Villefranchois**
- **Agglomération de l'Albigeois.**

Ce territoire est susceptible de s'étendre à d'autres intercommunalités d'ici 2027.



Objectif SOL

Concrètement, ce que ça signifie

Grandes cultures et polyculture élevage
Viticulture

~ Les engagements sur 5 ans ~		~ Le soutien Objectif SOL (gratuit) ~
Travail minimal du sol	**10% max** de la SCOP en labour et 10% max des surfaces fourragères Pas de **travail du sol** sur l'inter-rang en période hivernale* 20% minimum de SAU vigne avec une **couverture permanente** annuelle	**Mise à disposition de matériel dédié à Objectif SOL via des CUMA du territoire** : Semoir de semis Direct et fissurateurs Frais d'entretien et d'assurance à la charge de l'agriculteur
Couverture des sols maximale	**Sols nus sur maximum 10%** de la SCOP et sur maximum 10% des surfaces fourragères 70% de **couverture du sol** en période hivernale	**Remboursement des semences de couverts végétaux les 3 premières années** sur présentation de factures. Dans la limite de 100€/ha
Biodiversité maximale	**6 espèces semées au minimum** chaque année (dont Couverts Végétaux) 10% minimum de la SAU vigne avec un **engrais vert** semé avec au moins **3 espèces** différentes	Maintien de la biodiversité sur l'exploitation : financement et accompagnement pour restaurer ou créer des mares, haies, milieux humides, …

**Période hivernale définie du 15 novembre au 15 mars*

Le parcours agriculteur

ANNÉE 2026

Formation initiale obligatoire
Passage du dossier en commission des candidatures
Engagement dans le dispositif – signature convention
Réalisation d'un diagnostic initial (Indice de Régénération)

Couvrir ses sols -> remboursement annuel des couverts
(pendant 3 ans)

Pratiquer le non-labour -> mise à disposition de semoirs de semi-direct et de fissurateurs (pendant 5 ans)

Etre accompagné par un agronome de la chambre d'agriculture du Tarn
(9 visites individuelles obligatoires)

Réaliser un cahier d'enregistrement des pratiques et fournir l'assolement PAC
(pendant 5 ans)

En bonus
Formations agronomiques et journées techniques
Plantation de haies, restauration de mares et de milieux humides,...

ANNÉE 2030

PÉRENNISATION DES PRATIQUES

Réaliser un diagnostic final (Indice de Régénération)

Objectif SOL
Agriculture · Eau · Carbone · Biodiversité

Vos contacts

Salomé DAUCHEZ
Coordination Objectif SOL
Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval
Abbaye Saint Michel - 81600 GAILLAC
agriculture@tarnaval.fr
06 82 74 33 62



Yves FERRIE
Conseil agronomique
Chambre d'agriculture du Tarn
34 avenue Jacques Besse - 81500 LAVAUR
y.ferrie@tarn.chambagri.fr
06 69 15 15 33



Alexandra POULVELARIE
Biodiversité - gestion des milieux naturels
Chambre d'agriculture du Tarn
96 rue des Agriculteurs - CS 53270
81011 ALBI Cedex 9
05 63 48 84 46 - 06 69 34 91 31



Sébastien JALBY
Animation et conseil agroéquipements
Fédération des Cuma du Tarn
96 Rue des Agriculteurs 81003 ALBI
sebastien.jalby@cuma.fr
05.63.48.83.14 | 06.30.92.25.98



Prochaines réunions d'information :

- 26 novembre à Albi (chambre d'agriculture) de 10h30 à 12h
- 30 novembre au Fraysse (salle communale) de 10h30 à 12h
- 3 décembre à Saint Sulpice (Communauté de communes) de 10h30 à 12h

26-10-2026 - version 4